

Mardi, 6 décembre 1910.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur le bureau:—

Par M. Geoffrion,—la pétition de la Compagnie du chemin de fer de Lachine, Jacques-Cartier et Maisonneuve (incorporée par un acte de la législature de la province de Québec, chapitre 99 des Statuts de 1909).

Par M. Macdonell,—la pétition de Walter John Teasdale, de la cité de London, Ontario, et autres, d'autres lieux.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table de la Chambre le rapport du commis des pétitions sur les pétitions présentées le 5 décembre courant, lesquelles sont lues et reçues:—

De la *Dominion Atlantic Railway Company*; pour une loi l'autorisant à conclure une convention avec le Pacifique-Canadien pour l'une quelconque des fins spécifiées dans l'article 361 de la Loi des chemins de fer, et à d'autres fins.

De l'*Ottawa Northern and Western Railway Company*; pour une loi prolongeant le délai pour l'achèvement de ses voies ferrées non encore terminées.

De la *Pacific Northern and Omineca Railway Company*; pour une loi à l'effet de reculer la date fixée pour la construction, l'achèvement et l'exploitation de ses voies ferrées.

De la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada; pour une loi modifiant sa charte, et à d'autres fins.

De la *Conduits Company, Limited*; pour une loi autorisant le commissaire des brevets à recevoir les honoraires partiels pour les deuxième et troisième périodes de 6 années chacune, et de prolonger pour autant la durée du brevet No 66.686.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur la Table de la Chambre le second rapport de l'examineur des pétitions, lequel est lu comme suit:—

Conformément à la règle 96, paragraphe 2, l'examineur des pétitions pour bills privés a l'honneur de présenter son second rapport, lequel est comme suit:—

Votre examineur a dûment examiné les pétitions suivantes pour bills privés, et trouve que les prescriptions de la règle 91 ont été remplies, savoir:—

De la *South Ontario Pacific Railway Company*; pour une loi l'autorisant à construire une ligne ferrée depuis un point à ou près la Jonction de Guelph jusqu'à un point à ou près Hamilton, Ontario.

De la *Walkerton and Lucknow Railway Company*; pour la prolongation du délai fixé pour la construction de sa ligne.

De la *Guelph and Goderich Railway Company*; pour la prolongation du délai fixé pour la construction de sa ligne d'embranchement sur St. Mary's et Clinton.

De A. H. Tasker et autres, de Régina, province de la Saskatchewan; pour une charte sous le nom de *Security Trusts Corporation*.

De James A. Powell et autres, d'Edmonton, Alberta; pour une charte sous le nom de *Alberta, Saskatchewan Life Insurance Company*.

Le greffier de la Chambre dépose sur la Table les bills privés suivants:—

Bill (No 31) concernant la *Guelph and Goderich Railway Company*.—M. Rankin.

Bill (No 32) constituant en corporation la *Security Trusts Corporation*.—M. Martin (Régina).

Bill (No 33) concernant la *South Ontario Pacific Railway Company*.—M. Nesbitt.